

	<p>MISSION ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION</p> <p>L'IMAGE DU MOIS</p>	<p>Décembre 2018</p> <p>CYCLES 2 et 3</p>
---	---	---

Pourquoi la lecture d'images à l'école ?

L'image est omniprésente. Fixe ou animée, on la rencontre partout dans la rue, dans les journaux, les magazines, à la télévision. Décorative, publicitaire, informative, il est difficile de fixer la frontière entre ces différentes fonctions. Illustration ou réel support d'information, que représente-t-elle pour un enfant de l'école primaire ?¹

Il nous semble intéressant de porter une attention plus importante à la lecture d'images : aider l'élève à dépasser la simple phase de description et trouver les moyens de lui faire évoquer ce qu'il ressent, apprendre à regarder et analyser et le sensibiliser ainsi à l'information que porte l'image.

Découverte du document :

Le dossier qui suit est conçu pour vous accompagner dans votre réflexion et votre pratique de l'éducation aux médias et à l'information. Il contient une image à faire découvrir aux élèves, des outils pour le maître, la posture et le rôle de l'enseignant et des pistes d'exploitation de l'image.

Nous tenterons de mettre les élèves sur la voie de la réflexion, le questionnement ouvert, en laissant la place à la diversité des réponses possibles. Car c'est aussi à l'école que l'enfant peut trouver un espace de réflexion et d'évocation de sa sensibilité, de ses émotions.

Nous proposons trois approches de lecture de l'image :

-une *approche sensible*, pour une ouverture aux émotions de différentes natures, suscitées par les images. Nous rejoignons dans ce cadre des objectifs du Parcours d'Education Artistique et Culturelle : fréquenter les images, avec la culture de la sensibilité, la curiosité et le plaisir de rencontrer les œuvres.

L'enseignant pourra montrer dans cette phase une posture neutre en proposant une question très ouverte au départ, du type « Que ressentez-vous » ? Il amènera ensuite, si besoin, des questions un peu plus ciblées afin de faire progresser les élèves sur l'argumentation et le ressenti. L'idée est de mettre les élèves face à des « objets » qui suscitent des émotions, sans leur inculquer « le bon ressenti ». L'enseignant tiendra ici le rôle d'incitateur.

-une *approche descriptive*, sollicitant le langage et l'utilisation du lexique.

-une *approche évocatrice*, incitant les élèves à créer des liens, à structurer leur pensée, à organiser leur réflexion, à mémoriser, à se représenter, à émettre des hypothèses. Cette phase de lecture d'images pourra permettre d'éventuels prolongements dans des activités musicales, plastiques, de production d'écrits, de recherches documentaires...

Vous pouvez retrouver l'ensemble des numéros de « *L'image du mois* » sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire à l'aide du lien suivant :

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi/>

Mme BONNETTE, chargée de mission Éducation aux Médias et à l'Information ; M GROMY, Adjoint chargé du 1^{er} degré ; Mme VANIET, Inspectrice de l'Éducation Nationale Montrevault-Sud Loire Bocage.

¹ Marie-Lucie Tiersonnier, in « Lire l'image », IUFM de Bourgogne, 2005



Image Cycle 2. DAD- de Nob.
Article 1 : *Tous les êtres humains naissent libres et égaux et doivent être traités de la même manière.*
(voir document agrandi en dernière page)

Image Cycle 3. LE CHAT- de Philippe Geluck
Article 29 : *Tout individu a des responsabilités envers la communauté dans laquelle le développement de sa personnalité est possible. La loi doit garantir les droits fondamentaux. Elle doit veiller à ce que le respect de ces droits soit mutuel.*

Planches extraites du journal de Spirou, numéro spécial « Défenseur des droits de l'Homme »- octobre 2018.
<https://www.spirou.com/onu/>

Source

Images de Nob (Bruno Chevrier) dessinateur et scénariste de bandes dessinées, auteur de la série de B.D. « DAD » ainsi que de Philippe Geluck, artiste Belge, auteur de la série de bande dessinée « Le Chat ».
Ces deux dessins illustrent deux articles de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme présentée dans les pages du journal de Spirou. A l'occasion de son 70^{ème} anniversaire, les 30 articles qui la composent sont représentés de façon ludique dans le numéro spécial « Spirou, Défenseur des Droits de l'Homme » 4200, du 10 octobre 2018.

Droit à l'image

: utilisation de l'image libre de droit uniquement sur le temps et le lieu scolaires (cadre de l'exception pédagogique) dans le respect de la réglementation en vigueur. L'image ne doit pas être reprise pour une utilisation en dehors de la classe (pour un blog par exemple).

Informations pour les enseignants et les enseignantes :

La Journée des droits de l'Homme est célébrée chaque année le 10 décembre, jour anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 au Palais de

Chaillot à Paris. L'année 2018 célèbre le 70ème anniversaire de ce document fondateur qui présente des valeurs universelles et un idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations.

Le premier projet de déclaration fut proposé en septembre 1948 avec la participation de plus de 50 Etats Membres à la rédaction finale. Par sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948, l'Assemblée générale adopta la DUDH avec les abstentions de huit pays mais sans aucune contestation.

René Cassin (France) fut un des artisans majeurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Juge et diplomate, il est nommé représentant de la France à l'ONU, en 1946. Il obtient le Prix Nobel de la Paix en 1958.

La Charte internationale des droits de l'Homme : La Déclaration universelle des droits de l'Homme a été le premier document juridique protégeant les droits de l'Homme de façon universelle. Avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ces trois instruments forment la Charte internationale des droits de l'Homme. Une série de traités internationaux adoptés depuis 1945 ont élargi le champ des normes internationales des droits de l'Homme.

Le journal de Spirou : « Depuis sa création en 1938, le journal SPIROU a véhiculé les valeurs humaines par ses auteurs phares et ses personnages emblématiques. Régulièrement, l'hebdomadaire familial a dénoncé, défendu, questionné, soutenu. Il s'est indigné et a permis à des générations de s'ouvrir sur les problèmes qui nous entourent, de manière bienveillante et humoristique... Toutes époques confondues, SPIROU a été porteur de valeurs d'ouverture, de respect et de tolérance... SPIROU a voulu commémorer les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme à travers un numéro spécial dans lequel des auteurs du 9ème Art se sont associés pour illustrer en bande dessinée les 30 articles de la Déclaration » (Dossier de présentation du numéro spécial Spirou, défenseur des droits de l'Homme).

Propositions pédagogiques : Elles sont adaptées aux cycles 2 et 3

	Compétences disciplinaires	Compétences transversales
Domaine 1 Langages pour penser et communiquer	Donner à voir et à réfléchir sur des productions plastiques de natures diverses, des images de presse (photographies, dessins,) images publicitaires, œuvres d'art détournées, suivant une intention artistique.	Parler, communiquer, argumenter, à l'oral de façon claire et organisée. Ecouter et prendre en compte ses interlocuteurs lors de la découverte d'une image.
Domaine 2 Méthodes et outils pour apprendre	Identifier la nature de l'image. Comprendre le rôle de l'image (ici, une bande dessinée). Comprendre le sens général d'un document. Identifier le document.	Trier l'information et s'initier aux langages des médias. Faire des recherches pour analyser une œuvre : capacités à identifier les sources d'information.
Domaine 3 Formation de la personne et du citoyen	Formuler à l'oral avec un vocabulaire approprié, une émotion ressentie lors de la découverte d'une image. Confronter des points de vue. Lien avec le programme d'histoire et d'éducation morale et civique : CM2 : des républiques, une démocratie : des libertés, des droits et des devoirs (en vigueur aujourd'hui et toujours questionnés). Identifier les droits de l'Homme et du citoyen (cycle 2) / Connaître le fondement de la loi et les grandes déclarations des droits (cycle 3).	Formuler une opinion, prendre de la distance avec celle-ci, la confronter à celle d'autrui et en discuter. Comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les appliquer.

Les exemples de réponses pouvant être apportées par les élèves sont issus de travaux préalablement menés dans des classes.

1- Approche sensible : L'image doit être projetée et agrandie.

Laisser les élèves observer l'image **sans la légende**, puis leur proposer de dire ce qu'ils ressentent.

La question pourrait être : « **observez bien l'image et dites ce que vous ressentez** » ...

Faire exprimer les sensations, les émotions ressenties à la vue de cette image. Ne donner aucune indication formelle au départ. Permettre aux élèves de s'exprimer le plus librement possible.

⇒ Les ressentis pourraient être : « *Les images me plaisent, elles sont drôles, il y a de l'humour. Ce sont des bandes dessinées, j'aime bien les bandes dessinées, c'est amusant, distrayant... On a envie de regarder les dessins, de lire l'histoire, ça semble comique... Je ressens du plaisir à regarder ces BD. Ces images sont attirantes, colorées, ... j'aime bien les personnages, ils sont attachants...* »

Inviter les élèves à développer, expliquer....

1- **Approche descriptive :**

Cette phase sollicite un langage plus structuré et permet d'enrichir le lexique. Décrire les documents avec précision : les personnages, le décor, les textes ...

- Le genre/ la forme : faire évoquer le registre de la bande dessinée (présence de bulles, de vignettes, de dessins, de texte). Identifier les documents : l'image 1, une planche de bande dessinée composée de 10 vignettes ; l'image 2 pourrait être une seule vignette de BD.

- La situation, le contexte, les personnages, la composition :

- Image 1 : c'est une scène familiale de la vie quotidienne (dispute entre la fratrie, intervention du père, échanges de dialogues, accomplissement de tâches domestiques). La composition est colorée. Identifier une famille, un père et ses filles, à la maison. Première vignette, le père est à la cuisine. Dernière vignette, ce sont les enfants.

- Image 2 : un seul personnage semble s'adresser au lecteur (il est de face). Il pense ? (absence d'appendice sur les bulles). Identifier le personnage, un chat ? Remarquer l'anthropomorphisme du chat. Cela pourrait être la caricature d'un homme politique ou d'un homme de loi. Son attitude est à la fois sérieuse (doigt levé/ tenue costume et cravate) et drôle (les yeux louchent, le corps est déformé). Le décor est minimaliste mais symbolique, la pile de livres pourrait représenter le savoir, le rapport à la loi, la règle, le droit... Le personnage est placé au centre, entre les livres et le texte. Il s'appuie sur la pile de livres (main droite) : s'appuyer sur le droit, la loi...pour renforcer son propos ? Sa main gauche est levée et pointe vers le texte tout en semblant interpeller le lecteur.

- Le texte : l'image 1, des dialogues ; l'image 2, un monologue.

Lire les textes. Relever les mots qui semblent importants (droits, devoirs, déclaration, article, respecter, Homme...) Que comprenez-vous ? Qu'est-ce que cela raconte, de quel sujet parle-t-on ? Chercher si besoin la signification de certains mots dans un dictionnaire (partisan/ déclaration/universelle/ établissement...). Puis relecture du vocabulaire dans le contexte.

2- **Approche évocatrice**

Ceci est une phase qui permet d'émettre des hypothèses, de tenter d'interpréter les éléments recueillis lors de la description/analyse des images. S'interroger sur la signification des images, avant et après la lecture de la légende.

a-Avant la lecture de la légende :

-Quelle histoire nous racontent ces bandes dessinées, quel est le sujet traité ? (*cela parle des droits et des devoirs de l'Homme...*)

-Pourquoi utiliser ce média BD pour parler d'un tel sujet ? Que nous apporte la BD ? (*dans une BD on y voit souvent une histoire comique ou réaliste ; les images de BD nous permettent de mieux comprendre...les bulles avec les dialogues c'est plus vivant qu'un texte... ; la BD permet de traiter plus facilement d'un sujet sérieux avec des enfants...*)

-Qu'évoquent les images ? :

- Image 1 : évocation des droits et des devoirs/ les droits des enfants par rapport à ceux des adultes.

Les enfants ont-ils les mêmes droits que les adultes ? Le parent a-t-il des droits sur ses enfants ? A-t-il plus de droits qu'eux ? Quels sont les droits des enfants ? Evoquer la Convention internationale des droits de l'Enfant : protection de l'enfant, reconnaissance que l'enfant est une personne à part entière, qu'il a des droits comme les adultes. Elle reconnaît à l'enfant des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Que pensez-vous des demandes des filles aînées ? Que pensez-vous de la première et la dernière vignette (stéréotypes sexistes ?) ? Ce que fait le père est-il juste ? Qu'auriez-vous fait à la place du père ? N'a-t-on que des droits ? Le parent a des devoirs envers les enfants, l'inverse est-il vrai ?

La liberté d'expression, qu'est-ce que cela veut dire ? A-t-on le droit de dire tout ce que l'on pense ? Que risque-t-on ?

- Image 2 : que comprenez-vous du message indiqué dans les bulles ? *Il faudrait inventer un texte (une déclaration) des devoirs de l'Homme, qui stipulerait dans son article 1 que l'on doit respecter les droits de l'Homme. Cela sous-entend qu'il existe un texte sur les droits de l'Homme.*

Essayer de dégager le caractère ironique, humoristique, de ce texte.

Qu'en pensez-vous, serait-ce utile de créer une déclaration des devoirs ? Pour quoi faire ?

En déduire qu'il existe une déclaration des droits de l'Homme. Demander aux élèves s'ils en ont entendu parler, s'ils l'ont vue ou lue (lien programme d'histoire et EMC, CM2).

Qu'est-ce qu'un droit/ qu'est-ce qu'un devoir, selon vous ? Laisser les élèves s'exprimer largement.

b- Montrer les légendes accompagnant les documents :

• Image 1 : identifier le titre (DAD), l'auteur (NOB), l'article (Indiquer aux élèves que cette planche illustre un article de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Expliquer qu'il s'agit d'un texte important, adopté en 1948, qui définit les droits et les libertés fondamentales de l'Homme).

Essayer de comprendre pourquoi cette planche a été choisie pour illustrer un article de cette déclaration. (*On y parle de droits, de devoirs, de liberté d'expression ...*)

A propos de l'article : L'article 1 nous dit « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux et doivent être traités de la même manière* », cela veut-il dire que les enfants doivent être d'égal à égal avec les adultes (mêmes droits de décider, d'agir, de réprimander...) ? Laisser les élèves s'exprimer sur ces questions. Puis faire comprendre finalement que, même si l'enfant est égal à l'adulte en tant que personne, individu à part entière, unique et irremplaçable, l'enfant et le parent ne sont pas sur un pied d'égalité, le parent représente l'autorité, il montre la voie, le chemin éducatif, il éduque et il régule la vie de l'enfant.

« Tous égaux », cela veut dire quoi? Garçon ou fille, est-ce vraiment pareil ? Si on est différent, peut-on avoir les mêmes droits ? Et si dans la BD de DAD les filles avaient été des garçons ?

• Image 2 : Identifier le titre : LE CHAT. Cela est-il connu des élèves ? Si oui, quelles images ont-ils rencontrées ? Où (magazines pour enfants, BD, journaux...) ? Comment est utilisé le personnage de Spirou ? Pour quoi faire, pour transmettre quel message ?

- L'auteur : Philippe Geluck est un dessinateur de presse. Ses dessins sont humoristiques. Remarquer la signature sous le dessin. « *Dupuis* » est la maison d'édition.

- La source : l'image figure dans un magazine spécial « Spirou » défenseur des droits de l'Homme. Connaissez-vous Spirou ? Le lisez-vous parfois ? Qui est le personnage principal ? Quel est son métier ? Est-il sympathique ? Pourquoi Spirou est-il pris en exemple pour représenter les droits de l'Homme (*porteur de valeurs humaines, citoyennes-respect-tolérance- courage-générosité...*) ? Voir dossier de présentation du numéro spécial.

- L'article 29, lire sous l'image / Puis lecture par l'enseignant-e d'une version simplifiée : « *Tu as également des devoirs envers les gens parmi lesquels tu vis. C'est eux qui te permettent de développer pleinement ta personnalité. La loi doit garantir les droits de l'homme. Elle doit permettre à chacun de respecter les autres et d'être respecté* ».

Qu'est-ce que les droits fondamentaux, les libertés fondamentales, selon vous ? *Les élèves pourront évoquer le droit de se nourrir, de se loger, de se soigner, de se déplacer, d'aller à l'école, droit de travailler, de se reposer, droit de s'exprimer, de penser librement, d'avoir ou non une religion...*

En quoi sont-ils fondamentaux ou sont-elles fondamentales ? qu'est-ce-que cela veut dire ? Chercher la définition dans un dictionnaire. Proposer de trouver des synonymes (*essentiels, absolus, primordiaux, indispensables, vitaux...*)

Faire comprendre que les libertés individuelles ne sont possibles que si chacun respecte celles des autres (devoirs mutuels).

- Montrer l'affiche de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (*Ressources/ lien Eduscol / affiche 70^{ième} anniversaire Déclaration universelle des droits de l'Homme*).

Pourquoi fête-t-on cette année son 70^{ième} anniversaire ? Pourquoi est-ce important ? Qui doit la respecter ? (tous les états membres, ils sont 48). En avez-vous entendu parler autour de vous (presse, télévision, annonces en ville, messages publicitaires, affichages...) ? A quel autre texte plus ancien fait-il penser (Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen) ?

De quoi nous protège-t-elle ? Pourquoi est-il important aujourd'hui de commémorer cet anniversaire (*importance de se respecter mutuellement pour préserver la paix, pour lutter contre les discriminations, le terrorisme, les guerres, la violence en général ...*) ? Laisser les élèves s'exprimer.

Puis essayer de comprendre les termes : « Déclaration - Universelle - Droits - Homme ». Si besoin, chercher les définitions dans le dictionnaire.

- Pourquoi ce texte a-t-il été rédigé en 1948 ? Quel était le contexte (se reporter à une frise historique) ? Quel était le besoin des peuples à cette époque ? *Besoin d'égalité, de justice, de liberté et de paix au lendemain de la guerre. Des droits réaffirmés pour prévenir la violence et maintenir la paix.*

- Est-il toujours d'actualité aujourd'hui ? Les principes qui y sont inscrits sont-ils tout aussi justes aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1948 ? Les droits sont-ils entièrement respectés aujourd'hui ?

- Où, quand peut-on rencontrer le non-respect des droits ? A l'école, au travail...

Pourquoi des gens sont-ils persécutés aujourd'hui ? *Racisme, discrimination fondée sur le sexe, la couleur de peau, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion, les opinions politiques, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle...*

- Pouvez-vous donner des exemples de droits humains violés, qui font la Une de l'actualité ? *Traitements parfois dégradants des réfugiés, journalistes emprisonnés, enfant privé d'école...*

- L'esclavage moderne, c'est quoi ? Donner des exemples de privation de liberté (*travail forcé des enfants dans certains pays d'Afrique et d'Asie, les enfants soldats en Afghanistan, Irak, Mali..., l'esclavage sexuel et domestique des femmes, le mariage forcé, la mendicité forcée, ...*)

- Liberté d'expression et d'opinion, article 19, version simplifiée : « *Tu as le droit de penser et de dire ce que tu veux sans que personne ne puisse te l'interdire. Tu dois pouvoir échanger librement des idées, y compris avec les habitants des autres pays.* »

Selon vous, être libre de s'exprimer, est-ce avoir le droit de tout dire ?

A votre avis, doit-on laisser une totale liberté d'expression sur les réseaux sociaux ?

Est-ce que l'on peut et l'on doit toujours dire ce que l'on pense ? Est-ce que des mots peuvent faire mal à quelqu'un ?

Citez quelques exemples.

Pistes de travail, prolongements :

- Comparer quelques articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Par exemple l'article 1 : 1789 : « *Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » / 1948 : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

Quel principe commun est énoncé dans les articles 1 ? (*Principe d'égalité*). Où trouve-t-on encore ce principe d'égalité ? Dans la devise Républicaine, *l'égalité* est l'un des 3 grands principes de la République française.

Hommes/Êtres humains → Quelle différence ? Qu'entendait-on par « *Hommes* » ? La Déclaration de 1789 s'appliquait-elle à tous ? Concernait-elle les femmes et les enfants, les classes les plus démunies... ?

Amener les élèves à saisir que la Déclaration est universelle, qu'elle revêt une dimension internationale, « **Tous les êtres humains** ».

A propos du mot *dignité* : Proposer aux élèves de donner une définition personnelle du mot « *dignité* ». Puis chercher la définition dans le dictionnaire. Comparer sa propre définition avec celle donnée dans le dictionnaire.

Pourquoi a-t-on ajouté le mot « *dignité* » dans la Déclaration de 1948 (se référer au contexte historique, la seconde guerre mondiale et le génocide juif notamment...) ?

Quel autre principe est énoncé dans l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ? « *Fraternité* » → *Ils doivent être traités de la même manière... Ils doivent être solidaires, s'entraider, se soutenir, être bienveillants...*

En quoi la déclaration de 1948 semble-t-elle être un progrès par rapport à celle de 1789 ?

- Exemples en images d'activités à faire vivre aux élèves, pour illustrer des articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : documents réalisés par l'école élémentaire publique « Les Jardins » de Brissac Loire Aubance ; Archives projet d'éducation à la citoyenneté, 2018.

Accompagnement du handicap (Article 25- 1: Toute personne a droit à la sécurité en cas d'invalidité):

[Guide aveugle](#) sur poutre / [Guide aveugle](#) dans l'herbe / [Guide aveugle](#) dans le jeu / [Guide aveugle](#) environnement instable / [Guide aveugle](#) dans la course / [EPS pour tous](#)

Entraide (Article 20- 1: Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.):

[Cohésion entraide](#) / [Lecture ensemble](#) / [Observationensemble](#) / [Run&Bike](#) / [Apprendre à porter secours](#)

- Découvrir les articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de manière ludique et empirique :

Citer un mot en lien avec la Déclaration. Les élèves, par petits groupes, devront discuter de ce que ce mot évoque pour eux.

Une fois la discussion terminée, les élèves sont invités à indiquer à quel droit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ce mot correspondait.

Exemples de mots à annoncer : Liberté (article 3) ; Égalité (articles 1 et 2) ; Voyager (article 13) ; Foi (article 18) ; Culture (article 27) ; Vie (article 3) ; Éducation (article 26) ; Exprimer ses opinions (article 19) ; Loisirs (article 24) ; Santé (article 22).

- Créer une affiche pour représenter les droits humains. Illustrez les droits par des mots (par exemple : dignité, respect, liberté...), des photos de presse, des cartes postales, des titres d'articles. Présentez l'affiche à la classe en expliquant les choix.
- Créer une affiche, une pancarte, pour dénoncer et combattre une discrimination (à l'école, en classe...) (article 1, article 7, article 23)
- A propos des droits civiques et politiques (liberté de circulation, droit d'asile) : réaliser un affichage collaboratif sur une problématique liée à l'immigration : « imaginer un monde sans frontières ».

Bibliographie/Ressources

Chansons :

- Maxime Le Forestier, « Né quelque part » : <https://www.youtube.com/watch?v=hiSIGtRyhJU>
- Yannick Noah, « Frontières » : <http://enseigner.tv5monde.com/fle/un-monde-sans-frontiere-cest-possible>

Livres :

- Le livre des droits de l'Homme- Collectif- Rober Badinter et Jacqueline Duhême- (6 à 13 ans)
- Paix- de Sandrine Mirza et Le Duo- à partir de 10 ans.
- Déclaration universelle des droits de l'Homme illustrée- Collectif d'illustrateurs- Ed. du Chêne-2015

Vidéo : message du secrétaire général de l'ONU, à l'occasion de la journée des Droits de l'Homme :

<https://news.un.org/fr/story/2017/12/373132-lonu-appelle-defendre-les-valeurs-de-la-declaration-universelle-des-droits-de>

Dossiers :

- Texte simplifié de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (pour les enfants) : <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/ABCannexesfr.pdf>
(Texte élaboré en 1978 par un groupe de chercheurs de l'Université de Genève dirigé par le professeur L. Massarenti).

- CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/41/2/Fiche_thematique_Unicef_-_La_Convention_internationale_des_droits_de_l_enfant_233412.pdf

- Eduscol pour le 70^{ème} anniversaire de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme (dont l'affiche de la Déclaration) :

<http://eduscol.education.fr/cid131366/70eme-anniversaire-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme.html>

- « Regards croisés sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme » : <http://enseigner.tv5monde.com/fle/regards-croises-sur-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme>

- La naissance de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (témoignages) :

<https://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/societe/la-naissance-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme>

- Histoire de la rédaction de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme :

<http://www.un.org/fr/sections/universal-declaration/history-document/index.html>

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter I. Bonnette, chargée de mission EMI, à l'adresse suivante : emi49@ac-nantes.fr

